

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 09 SEPTEMBRE 2011**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 09 septembre 2011, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

**Étaient présents :** Jean-Luc Fraisse, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Stéphane Charrat, Jean-Paul Brustel, Gilbert Caroff-Duflos, Hervé Trescartes, Nadine Tallobre, Marcel Meyssonier, Patricia Payet, Jean-Michel Jamon.

**Étaient absents :** Pascal Garnier, Eric Jacob et Bruno Christophe qui avaient donné pouvoir respectivement à Stéphane Charrat, Patricia Payet et Roland Puech.

**Secrétaire de séance :** Gilbert Meyssonier a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion**

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2. Délibérations :**

**Maison de santé pluridisciplinaire : approbation de l'avant-projet sommaire :**

M. le Maire présente au conseil les plans de la maison de santé pluridisciplinaire élaborés par l'atelier d'architecture Trinh et Laudat, au stade de l'avant-projet sommaire. Le bâtiment, d'aspect contemporain, compte 400m<sup>2</sup> de surface utile et répond au label THQE (Très haute qualité environnementale). L'entrée principale du futur bâtiment fait face à la pharmacie ; l'aile de droite comprend les bureaux de l'ADMR, le cabinet dentaire, une salle de réunion et les locaux de service. Les salles de soins infirmiers, les salles de kiné et les cabinets médicaux se situent sur la partie gauche du bâtiment. Au niveau inférieur, la déclivité du terrain permet la création d'un espace de 225m<sup>2</sup> ; sans affectation pour le moment, il sera aménagé de façon succincte dans un premier temps pour ne pas devoir intervenir ultérieurement sur la structure.

M. le Maire rappelle ensuite le déroulement des prochaines étapes : l'avant-projet détaillé sera livré à la mi-novembre, la consultation des entreprises aura lieu en début d'année pour un commencement de travaux au printemps 2012. La mise en service pourrait être prévue dans le courant du printemps 2013. Parallèlement, les professionnels de santé doivent élaborer le montage juridique et mettre en place le projet de soins.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 14 voix pour et 1 contre (Eric Jacob) d'approuver l'avant-projet sommaire de la maison de santé pluridisciplinaire.

**Mairie : acquisition de mobilier de bureau :**

Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission Bâtiments, présente au conseil la liste du mobilier nécessaire pour l'ameublement de la mairie. Il précise qu'un souci d'économie a présidé aux choix opérés et que le mobilier existant sera récupéré au maximum. Il ressort que sur les quatre fournisseurs consultés, Vivarais bureau, de Saint-Agrève, propose un équipement de qualité, moderne et à moindre coût : 4 600€ HT, soit 5 501.60€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 14 voix pour et une abstention (G. Caroff-Duflos) d'acheter le mobilier de bureau chez Vivarais bureau pour 4 600€ HT, soit 5 501.60€ TTC.

**Mairie : Acquisition de matériel informatique :**

Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission Bâtiments, présente au conseil les offres des trois fournisseurs consultés pour l'acquisition de deux ordinateurs complets, d'un ordinateur portable, d'un vidéoprojecteur, d'un écran de projection et d'accessoires informatiques.

Il propose au conseil, sur avis du Centre de gestion, de retenir CIM-informatique, du Puy-en-Velay, en raison de la qualité du matériel proposé et de l'expérience que ce fournisseur possède depuis de nombreuses années avec les collectivités territoriales.

L'offre de CIM-informatique est de 4 245€ HT, soit 5 077.02 € TTC, additionnée de 180€ HT, soit 215.28€ TTC par poste informatique, pour le contrat de maintenance.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 14 voix pour et une abstention (G. Caroff-Duflos) d'acquérir le matériel informatique pour la mairie chez CIM-informatique pour 4 245€ HT, soit 5 077.02€

TTC, et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de maintenance avec le prestataire, étant convenu que la 1<sup>ère</sup> année est offerte.

**Budget principal : décision modificative n°01/2011 :**

M. le Maire rappelle au conseil que l'acquisition du mobilier et du matériel informatique pour la mairie et la bibliothèque a été inscrite au budget primitif pour la somme de 10 000€ TTC. Or, le montant total de ces achats s'élève à 14 446.56€ TTC :

- Mobilier mairie : 5 501.60€ TTC
- Mobilier bibliothèque : 3 867.94€ TTC
- Matériel informatique : 5 077.02€ TTC

Pour couvrir ce dépassement, M. le Maire propose de faire une décision modificative sur le budget principal qui s'établit comme suit :

Désignation	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D-020 dépenses imprévues	-5 153€	
D-0126 2183 matériel informatique	+5 153€	
D-0126 2184 mobilier	+847€	
R-1323 subvention Conseil Général		+874€

M. le Maire ajoute que, déduction faite de la TVA que la commune récupèrera dans deux ans sur ces fournitures et de la subvention de 847€ accordée par le Conseil général pour la bibliothèque, le coût supporté par la commune ne sera, en réalité, que de 11 232.06€, montant très proche des 10 000€ inscrits au budget.

Il précise que les travaux de rénovation de la mairie n'ont fait l'objet d'aucune plus-value, à ce stade du chantier.

**Budget de l'eau : réalisation d'un emprunt :**

Roland Puech vice-président de la commission Eau et assainissement, présente au conseil les propositions des trois banques consultées (Crédit agricole, Caisse d'Epargne et Crédit mutuel) concernant le prêt de 24 500€ prévu au budget de l'eau 2011 pour des travaux d'extension du réseau d'eau (Pratlong, La Pauze).

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de réaliser un emprunt de 24 500€ auprès du Crédit mutuel dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : **Financement de travaux d'adduction en eau potable**
- Montant : **24 500€**
- Type d'amortissement : taux fixe
- Taux : 3.55%
- Durée du prêt : 8 ans
- Périodicité de remboursement : trimestrielle

Le conseil autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt avec la banque retenue.

**Réforme de la carte intercommunale :**

Le conseil municipal regrette que les propositions du Schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par le préfet soient fondées sur le seul critère quantitatif (population des communautés de communes) et que toutes les possibilités n'aient pas été envisagées, notamment en termes de cohésion territoriale.

**3. Information sur l'activité de la CCPA :**

**Répartition du CG2D 3<sup>ème</sup> génération 2011-2014 :**

M. le Maire rapporte au conseil la décision du bureau communautaire du 05 juillet 2011 qui consiste à priver les deux communes chefs-lieux de canton des subventions du CG2D-3<sup>ème</sup> génération (2011-2014). Le conseil municipal s'insurge contre cette décision qui prive arbitrairement la commune du bénéfice de la solidarité départementale. En effet, contrairement à l'autre bourg-centre, la commune a, ces dernières années, subi de plein fouet les effets de la crise qui frappe le monde rural et elle n'a pas pu reporter sur la Communauté de communes la charge de certains de ses équipements structurants (par exemple, la maîtrise d'ouvrage de la maison de santé sera communale).

M. le Maire informe le conseil que M. le Préfet et M. le Président du Conseil général ont été saisis de cette décision anormale.

**4. Questions des conseillers et du public :**

Une personne du public intervient pour signaler le déchaussement de plusieurs pavés sous le porche et pour déplorer que des arbres, à l'entrée Sud d'Allègre, masquent de plus en plus la magnifique vue sur le village à cet endroit.

**5. Information de la municipalité :**

**Rapports annuels 2010 des services de l'eau, de l'assainissement et des ordures ménagères :**

Une présentation rapide des trois rapports est faite aux conseillers et au public. Pour obtenir plus de détails, ces documents sont consultables sur place et sur le site internet de la mairie.

**CCAS :**

Suzanne Tourette est désignée membre du Conseil d'administration du CCAS, en remplacement de Jean Tissandier, démissionnaire pour des raisons personnelles. Le conseil remercie vivement M. Tissandier pour son implication au sein du CCAS pendant de nombreuses années et pour toutes les actions qu'il y a menées avec beaucoup de dévouement.

**Chantier de jeunes :**

Le conseil municipal remercie les jeunes bénévoles qui ont réalisé la 1<sup>ère</sup> tranche de la restauration du charreyron des porteurs d'eau, cet été, ainsi que Joseph Ampilhac pour sa présence sur le chantier et ses bons conseils.

**Rentrée scolaire 2011-2012 :**

L'école primaire compte 72 élèves répartis en 3 classes, 3 enseignants et un Rased.

Le collège compte 250 élèves répartis en 10 classes ; l'effectif reste stable.

Séance levée à 23h30.